

Nous voulons par cette démarche unanime vous manifester notre inquiétude au vu du second retrait de l'affaire des primes de technicité de l'ordre du jour du Conseil Municipal. Des échos contradictoires nous amènent en effet à craindre que l'on ne nous tienne à leur sujet un double langage.

Ces primes sont versées au personnel technique dans toutes les villes de France, même si nous n'ignorons pas que le Conseil Municipal a la faculté de ne pas les attribuer (ce qui constituerait une première nationale, triste privilège pour St-Denis de la Réunion). Elles sont le gage des relations de confiance et d'estime réciproques entre les élus et les cadres techniques. Leur légalité n'est pas contestée. Il n'y a donc pas lieu à notre avis de surseoir encore à leur attribution.

Beaucoup d'entre nous ont besoin de cette prime pour faire face notamment à des engagements financiers, et ne peuvent sans dommage voir ainsi leur pouvoir d'achat amputé substantiellement, ou menacé de l'être en vertu d'un arbitraire digne du patronat le plus réactionnaire.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir présenter l'affaire au Conseil du 24 juin, ce qui ne doit pas soulever de problème de légalité si vous l'annoncez dès l'ouverture de la séance, puisque l'affaire figurait dans la première liasse qui a été envoyée à tous les conseillers.

Notre démarche n'est pas politique et n'est pas encore une démarche de protestation. Elle témoigne au contraire de la confiance que nous avons en vous.

A notre grande majorité, nous ne nous intéressons pas à la politique au sens électoral ou partisan du terme même si certains d'entre nous ont des convictions qu'ils ont pu vous dévoiler en privé. Nous sommes des professionnels au service de la Collectivité dionysienne, passionnés par leur travail et qui aspirons sincèrement, à l'occasion du changement d'équipe municipale, à y trouver un regain d'intérêt, de motivation et de dynamisme.

Nous ne demandons qu'à travailler étroitement et loyalement avec vous, mais nous constatons avec regret que beaucoup d'élus, se croyant encore dans l'opposition ou se trompant d'adversaire, nous traitent avec suspicion voire avec défiance.

Nous avons la faiblesse de croire que nous prenons une part non négligeable dans la bonne marche de ce que vous appelez l'entreprise municipale.

Le vote public sur l'attribution des primes de technicité, que nous vous prions instamment d'organiser demain, sera pour nous un test de la volonté des élus d'établir avec leurs cadres techniques les bonnes relations qui seront garantes d'une collaboration fructueuse et d'une mise en oeuvre efficace de votre politique.

23 JUIN 1989

Council Municipal de Saint-Denis du 24 Juin 1989.

NOTION

- Considérant la situation alarmante du chômage à la Réunion
- Considérant que l'entreprise municipale est la plus importante entreprise de la Réunion du point de vue du nombre d'emploi et qu'elle participe à l'équilibre social et économique de la Réunion
- Considérant les conditions dramatiques dans lesquelles vivent les familles au chômage.
- Considérant que les employés municipaux doivent pouvoir continuer à travailler sereinement et sans crainte d'un licenciement politique.
- Considérant le respect de la dignité de l'homme et de la femme réunionnais qui, trop souvent, ont été l'objet de licenciements politiques par le passé.

Le Conseil Municipal décide :

- aucun licenciement des employés municipaux ne pourra se faire pour ceux qui auront un an de contrat et plus.
- les contrats des employés municipaux qui travaillent

depuis 1 an au moins seront automatiquement renouvelés.

- les contrats des employés municipaux de moins d'un an devront être renouvelés si le poste correspondant n'est pas supprimé.

Naïo Lechat.

Notion

Considérant la fermeture du syndicat d'initiative de 8^{de}
Considérant l'activité importante que constitue
le secteur des métiers à la Réunion.

Considérant le rôle important que jouent les
artisans à la Réunion dans le secteur Touristique.

Considérant la situation dramatique de l'emploi
à la Réunion.

Le conseil municipal décide :

- d'octroyer un local aux artisans fournisseurs
du syndicat d'initiative.
- de donner, à l'office municipal du Tourisme
les moyens de faire vivre une structure identique
à celle du syndicat d'initiative, afin de permettre
aux artisans de vendre leur production.

Nano Lechat.